

Préavis municipal n° 23 relatif à l'assainissement du bruit dans le secteur "avenue du Mt-Blanc"

Date proposée pour la séance de la commission :

- mercredi 28 juin 2017 à 19h00
chemin du Montoly 1, salle Mt-Blanc, 2^e étage

Municipal responsable : M. Michael Rohrer

Gland, le 9 juin 2017

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Introduction

La protection contre le bruit est régie par la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et par l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB). Cette législation vise à protéger la population des nuisances sonores de façon à ce qu'elle ne soit pas gênée de manière sensible dans son bien-être. De plus, elle fixe les niveaux sonores à respecter au droit des habitations et, en cas de dépassement, oblige le propriétaire de la route à prendre des mesures de protection en faveur des riverains.

Les nuisances sonores doivent être limitées de façon préventive (limites légales), aux frais de celui qui les cause, représenté par le propriétaire de l'infrastructure. Le Canton assainit les routes cantonales hors des localités et les Communes assainissent les routes cantonales en traversée de localités et les routes communales. Dans une volonté d'atteindre ces objectifs, la Confédération a émis un délai de réalisation des mesures d'assainissement au 31 mars 2018. Dès lors, la Ville est obligée d'assainir ses routes bruyantes avant cette date, sous peine de sanctions pénales en cas de dénonciation de la part des riverains.

Un dossier d'assainissement des nuisances sonores a été effectué pour le territoire de la Ville de Gland le 24 mai 2013. Une des mesures de protection retenue dans cette étude fait l'objet du présent préavis et se situe sur l'avenue du Mont-Blanc.

Descriptif du projet

Ce projet prévoit une mesure d'assainissement du bruit routier par le changement des revêtements bitumineux sur l'avenue du Mont-Blanc. La couche de roulement est en fin de vie. Elle souffre d'une usure généralisée et présente de nombreuses fissures. Il est prévu de raboter cette couche de roulement sur la totalité de la surface de la chaussée et de réaliser des purges ponctuelles en fonction de la localisation des affaissements. Le calendrier intentionnel envisage une réalisation des travaux dès le mois de septembre 2017 afin de garantir l'obtention des subventions fédérales.



figure 1: plan de situation figurant en rouge l'av. du Mt-Blanc

Une nouvelle couche de roulement, de type MR4, serait ainsi posée, permettant de garantir une diminution du bruit, oscillant de 5 à 7 dB(A). En outre, celle-ci aurait encore un effet non négligeable en 2030 de l'ordre de 3 dB(A) représentant une diminution communément admise de 50 % de la sensation de bruit. A noter que les nouveaux revêtements des différents giratoires présents sur l'axe de l'avenue du Mont Blanc seront de type MR8. En effet, les sollicitations importantes des enrobés dans ces carrefours doivent être supportées par un revêtement plus résistant que le MR4. En parallèle, les trottoirs au niveau des passages piétons seront abaissés afin de correspondre aux normes en vigueur. L'ensemble du marquage routier devra également être refait à neuf.

Coût des travaux

Basé sur les prix actuels de la construction, le coût estimatif de ces travaux se résume comme suit :

Travaux de génie civil	1'050'000.00
Marquages routiers et signalisation verticale	50'000.00
Honoraires d'ingénieurs pour étude et direction des travaux	50'000.00
Divers et imprévus (env. 5 %)	50'000.00
Montant HT	1'200'000.00
T.V.A. 8,0 % arrondi à	100'000.00
Montant total TTC	1'300'000.00

Subventions

Le délai de subventionnement des mesures d'assainissement a été fixé au 31 mars 2018 par la Confédération. Le taux de contribution de la Confédération dépend du type de mesures mises en œuvre. Dans le cas d'un changement de revêtement, la subvention correspond à 32 % du coût attribuable au bruit. Ce coût représente 50 % du prix de la pose du nouveau revêtement. La subvention s'élèverait à environ CHF 170'000.-- pour l'avenue du Mont-Blanc.

Par ailleurs, la Loi sur les routes prévoit également la possibilité de subventions cantonales pour des travaux communaux sur des routes cantonales en traversée de localité. L'avenue du Mont-Blanc a ce statut. Par conséquent, s'agissant d'un renouvellement de la couche de roulement, le taux de subventionnement atteint 25%. Le montant de cette subvention pourrait s'élever à environ CHF 260'000.-- pour l'avenue du Mont-Blanc.

Financement

Nous sollicitons, conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de CHF 1'300'000.-- aux conditions les plus favorables.

Le tableau récapitulatif montrant la situation financière de la Commune joint en annexe permet de vérifier que cet emprunt entre dans le cadre du plafond d'endettement ratifié par le Conseil communal.

Amortissements

Le montant utilisé sera amorti linéairement sur une période de 15 ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. Sur la base d'un taux d'intérêt de 1.5%, nos charges financières pourraient s'élever la première année à CHF 19'500.--. La charge d'amortissement se monterait quant à elle à CHF 86'700.--.

Frais d'exploitation

Cet investissement ne générera pas de frais de fonctionnement additionnels.

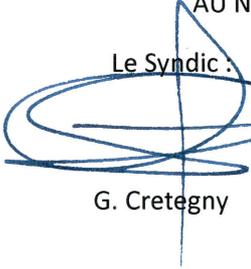
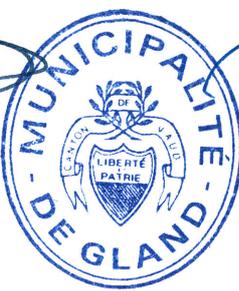
Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL

- | | |
|-------------|--|
| vu | - le préavis municipal n° 23 relatif à l'assainissement du bruit dans le secteur "avenue du Mt-Blanc"; |
| ouï | - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet; |
| ouï | - le rapport de la commission des finances; |
| considérant | - que cet objet a été porté à l'ordre du jour; |
| d é c i d e | |
| I. | - d'accorder un crédit de CHF 1'300'000.-- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux; |
| II. | - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'300'000.--. |

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

<p>Le Syndic :</p>  <p>G. Creteigny</p>		<p>Le Secrétaire :</p>  <p>J. Niklaus</p>
--	---	---

Annexes : situation financière de la Commune
récapitulatif des mesures d'assainissement

Annexe I – situation financière de la Commune



Crédit d'investissement

Préavis n° : 2017/23 Montant : CHF (TTC) 1'300'000.00

Préavis municipal n° 23 relatif à l'assainissement du bruit dans le secteur "av. du Mt-Blanc"

Estimation des charges de fonctionnement annuelles				CHF
- Charges financières : 1.5% par an				19'500.00
- Amortissement : linéaire sur 15 ans				86'667.00
Total annuel des charges				106'167.00
Situation financière				CHF
Plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements				128'000'000.00
Cautionnements engagés à ce jour				11'047'167.00
Endettement à ce jour				
	31.12.2015	31.12.2016	19.05.2017	
Endettement au bilan				
Engagements courants	2'058'893.90	2'278'609.26	449'120.01	
Passifs transitoires	4'372'973.79	1'926'643.02	1'237'808.69	
Emprunts à court et long terme	60'335'000.00	61'275'000.00	61'260'000.00	
Total endettement au bilan	66'766'867.69	65'480'252.28	62'946'928.70	
Engagements hors bilan				
Préavis en cours acceptés par le Conseil communal			40'990'316.00	
Travaux facturés et payés à ce jour			26'206'907.01	
Total engagements hors bilan			14'783'408.99	
Total endettement brut			77'730'337.69	
Solde disponible à ce jour			39'222'495.31	
Autres préavis en cours				
Préavis municipal n° 14 relatif à une demande de crédit de CHF 1'431'500 destiné à financer l'assainissement du réseau d'éclairage public.			1'431'500.00	
Préavis municipal n° 20 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour l'aménagement de 11 places de parc au chemin du Lavasson			90'000.00	
Préavis municipal n° 21 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la requalification du chemin de la Vy-Creuse et de la rue du Perron			90'000.00	
Préavis municipal n° 24 relatif à une demande de crédit pour la mise en place de protections solaires au collège des Tuillières			811'000.00	
Total des préavis en cours			2'422'500.00	

Mise à jour : 19 mai 2017

Annexe II - récapitulatif des mesures d'assainissement

Type de mesures	Rue	Etat	Projet
Changement revêtement	route Suisse	à l'étude	requalification RC1
	av. du Mont-Blanc	réalisation	préavis 23
	route de Luins	achevé	-
	Vy-Creuse	à l'étude	requalification Vy-Creuse
	rue du Perron	à l'étude	
	rue Mauverney	à l'étude	réaménagement Mauverney
	route de l'Etraz	responsabilité cantonale	-
Abaissement vitesse	route Suisse	à l'étude	requalification RC1
Giratoire	route Suisse	achevé	-
Paroi anti-bruit	Vy-Creuse	à l'étude	requalification Vy-Creuse
	Vy-Creuse	à l'étude	
	Vy-Creuse	à l'étude	
	av. du Mont-Blanc	à l'étude	capitonnage passage sous-voies